FOUNTAINE PAJOT

Sailing the world since 1976

Société anonyme au capital de 1.916.958 euros
Siège social : AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290) - Zone Industrielle
307 309 898 RCS LA ROCHELLE

-:-

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE A CARACTERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2024

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Nous vous demanderons également, à l'occasion de cette assemblée, de vous prononcer sur le rachat par la société de ses propres titres, la fixation du montant de la rémunération versée aux administrateurs, ainsi que sur la reconduction des délégations de compétence antérieurement consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital, d'attribution gratuite d'actions, ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, aux salariés et mandataires sociaux.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des commissaires aux comptes et de l'organisme tiers indépendant désigné dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière.

-:-

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DE GESTION
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Présentation des comptes sociaux

Le chiffre d'affaires réalisé par la société FOUNTAINE PAJOT au cours de l'exercice 2022/2023 s'élève à 194 683 167 € contre 163 865 795 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 32 771 411 € contre 27 258 283 € pour l'exercice 2021/2022.

Après prise en compte du résultat exceptionnel négatif de 625 796 €, de la participation des salariés aux résultats d'un montant de 5 763 860 € (participation et intéressement), et de l'impôt sur les bénéfices de 8 743 149 €, le résultat est positif pour 17 638 606 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 47 029 542 €, l'actif circulant net (y compris les charges constatées d'avance) de 180 891 680 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 81 721 731 €, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4 846 103 € et les dettes à 141 446 760 €.

Situation de l'endettement de la société et moyens de financement de l'activité

La capacité d'autofinancement de l'entreprise ressort positive à 27 264 038 € contre 14 068 959 € l'exercice précédent.

La trésorerie courante et disponible au 31 août 2023 s'élève à 133 976 142 €.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 4 213 036 € contre 7 399 683 € l'exercice précédent.

Ils sont constitués pour 71,46 % par des dettes bancaires et pour 28,54 % par la participation due aux salariés.

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

La société FOUNTAINE PAJOT poursuit sa croissance et enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de 19% par rapport à l'exercice 2021/2022. Cette progression a été permise par l'augmentation des volumes (+13 unités vendues sur l'exercice 2022/2023) et un mix produits favorable, soutenu par la qualité et l'étendue de notre gamme.

L'activité catamaran continue d'être portée par la commercialisation de l'Elba 45, l'Alégria 67, et l'Aura 51 dans la gamme voile, ainsi que le MY6 dans la gamme moteur, malgré une baisse des ventes des Motor Yachts.

La collaboration industrielle initiée fin 2022 avec le chantier naval COUACH, à qui nous avons confié la fabrication en sous-traitance de notre gamme Motor Yachts, s'est poursuivie sur l'exercice, et nous a permis de libérer de la capacité de production pour nos grands voiliers sur notre site rochelais, tout en maintenant une qualité de construction irréprochable.

La société a dévoilé à flot lors du dernier Cannes Yachting Festival, son nouveau multi yacht de luxe, le Thira 80, le plus grand catamaran de croisière de l'histoire du chantier.

La société consolide son développement en Europe et à l'international, avec 83 % des ventes à l'export.

Nous avons réalisé :

- 38 % des ventes de bateaux neufs en Europe (hors France),
- 17 % des ventes de bateaux neufs en France,
- 18 % des ventes de bateaux neufs en Amérique du Nord,
- 24 % des ventes de bateaux neufs pour le Grand Export (Asie-Pacifique-Indien-Amérique du Sud),
- 3 % des ventes de bateaux neufs dans les Caraïbes.

Activité en matière de recherche et de développement de la société

Nous poursuivons nos efforts d'innovation, par le lancement de nouveaux modèles et l'intégration de nouvelles fonctionnalités à bord de nos bateaux, tout en améliorant nos process de fabrication et les flux logistiques.

Le déploiement de la solution hybride électrique, développée au sein du Groupe, se poursuit. Après le lancement de l'Aura 51 Smart Electric, nous avons dévoilé l'Astréa 42 Smart Electric.

La société a par ailleurs développé, en partenariat avec la société EODev, spécialiste des solutions industrielles utilisant l'hydrogène, le premier catamaran de croisière de série au monde à propulsion 100% électrique pouvant utiliser l'hydrogène comme source d'énergie : le Samana 59 Smart Electric REXH2.

Ce prototype démontre la capacité de notre société à être au cœur l'innovation pour une plaisance décarbonée.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice social

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes sociaux ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société

La société FOUNTAINE PAJOT bénéficie aujourd'hui d'un portefeuille de commandes qui assure une visibilité forte. Nos perspectives commerciales sont bonnes, et le prochain exercice devrait se traduire par une nouvelle année de croissance.

Nous poursuivons nos recrutements, en nous appuyant sur l'INSTITUT DES TALENTS NAUTIQUES (ITN).

Après avoir initié un plan de formations internes ambitieux au travers de sa propre école, la société FOUNTAINE PAJOT est lauréate de l'appel à projets France 2030 « Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes ». Ce projet, réuni autour d'un consortium, s'inscrit dans le cadre des actions de la FEDERATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES pour la promotion et l'attractivité des métiers, afin de mettre en œuvre des solutions innovantes visant à capter des nouveaux entrants pour les métiers en tension du nautisme.

La société engagera sur l'exercice 2023/2024 des investissements d'un montant de 3,5 M€, destinés à améliorer les conditions de travail et de sécurité de ses collaborateurs, et à l'agrandissement des surfaces d'atelier de son site d'AIGREFEUILLE.

Description des principaux risques auxquels la société est confrontée

~ Risque de change

La société est modérément exposée à la variation du taux de change euro-dollar. La stratégie de la société est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Enfin la société met en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir ses ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

~ Risque de liquidité

La trésorerie disponible de la société est placée en dépôts à termes ou en compte courant rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations du marché.

A la clôture de l'exercice 2022/2023, la société dispose d'un niveau de trésorerie permettant de couvrir ses besoins court et moyen terme, ainsi que d'accords auprès de ses partenaires bancaires permettant le cas échéant de conforter l'exploitation.

~ Risque garantie produits

La société enregistre une provision pour garantie client déterminée sur la base d'un coût de retour statistique (garantie de 2 ans sur l'ensemble du bateau) et de coûts prévus d'intervention (garantie de 5 ans sur la structure du bateau). Par mesure de prudence, les produits latents pouvant provenir des garanties des assurances ou des prises en charges des fournisseurs, ne viennent pas diminuer le montant de la provision.

Au 31/08/2023, la provision pour garantie client s'élève à 1 887 877 €.

ACTIVITE DU GROUPE

Périmètre de consolidation au 31 août 2023

Le périmètre de consolidation du Groupe à la tête duquel se trouve la société FOUNTAINE PAJOT s'établit ainsi :

Sociétés sous contrôle exclusif *intégrées globalement*	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pays
SA FOUNTAINE PAJOT	**Société mère**	**Société mère**	**France**
SAS LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE	98,29 %	98,29 %	France
SAS DUFOUR YACHTS	98,29 %	100,00 %	France
PRAO	100,00 %	100,00 %	France
FCPB	60,00 %	60,00 %	Etats-Unis
YACHT CHARTER SERVICES	47,64 %	79,40 %	Etats-Unis
YACHT SALES MANAGEMENT	52,50 %	87,50 %	Etats-Unis
ACY TEXAS	42,00 %	80,00 %	Etats-Unis
MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS	80,00 %	80,00 %	Tunisie
ALTERNATIVES ENERGIES	50,55 %	50,55 %	France

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, la société FOUNTAINE PAJOT a créé la société holding PRAO, dont elle est associée unique, qui a pris une participation de 60 % dans la société nord-américaine FCPB, qui contrôle elle-même les sociétés nord-américaines YACHT CHARTER SERVICES (ACY FLORIDA, YSC ANNAPOLIS, YSC BVI, YSC FLORIDA et YSD USVI), et YACHT SALES MANAGEMENT (ACY TEXAS). Ces sociétés constituent la branche distribution du Groupe aux Etats-Unis.

La participation détenue par la société FOUNTAINE PAJOT dans le capital social des sociétés LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE, DUFOUR YACHTS, MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, et ALTERNATIVES ENERGIES, est restée inchangée.

Elle n'a pris aucune autre participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France, ni le contrôle de telles sociétés, au cours de l'exercice.

Présentation des comptes consolidés

La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale, qui consiste à inclure dans les comptes de la société FOUNTAINE PAJOT tous les éléments de patrimoine et d'exploitation des sociétés exerce un contrôle exclusif, après réalisation des traitements et éliminations nécessaires, notamment pour les créances et dettes croisées.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2022/2023 par les sociétés intégrées globalement s'élève à 276 821 797 € contre 219 864 546 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 33 606 214 € contre 25 885 450 € pour l'exercice 2021/2022.

Après prise en compte du résultat financier positif de 730 024 €, du résultat exceptionnel négatif de 1 494 783 €, de l'impôt sur les bénéfices de 8 719 100 €, le résultat net de l'ensemble consolidé est positif pour 11 122 355 € pour un résultat net positif de 15 833 913 € sur l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe), après retraitement des intérêts minoritaires (- 307 778 €), s'élève à 11 430 133 € pour un résultat net (part du groupe) de 15 911 557 € sur l'exercice 2021/2022.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net de l'ensemble consolidé est de 78 470 123 € et l'actif circulant net de 217 191 027 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 83 511 752 €, les provisions s'élèvent à 7 500 979 € et les dettes à 204 648 418 €.

Les capitaux propres (part du groupe) (hors intérêts minoritaires de 4 724 804 € et autres fonds propres de 22 014 €) s'élèvent à 78 764 935 €.

Situation de l'endettement et moyens de financement du Groupe

La capacité d'autofinancement du Groupe ressort positive à 32 380 674 €.

La trésorerie courante et disponible du Groupe au 31 août 2023 s'élève à 145 426 679 €.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 26 589 551 €.

Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT poursuit sa croissance et réalise un excellent exercice 2022/2023.

La dynamique commerciale est restée bonne dans tous les segments de marché. Le segment du catamaran a été porté par l'Elba 45, l'Alegria 67 et l'Aura 57 en voile et le MY6 en moteur. Le segment du monocoque a été porté par le D430, le D470, et le D530.

Nous avons maintenu une activité soutenue, avec un chiffre d'affaires Groupe qui s'établit à 276 821 797 € pour l'exercice, en hausse de 26 %.

Le chiffre d'affaires de la société DUFOUR YACHTS s'établit à 78 549 991 €.

Le chiffre d'affaires de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS s'établit à 1 898 018 €.

Le chiffre d'affaires de la société ALTERNATIVES ENERGIES s'établit à 2 114 526 €.

Le chiffre d'affaires de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE s'établit à 150 000 €.

Le chiffre d'affaires de la société PRAO s'établit à 38 646 €.

Le chiffre d'affaires de la société FCPB s'établit à 260 704 €.

D'un point de vue géographique, le Groupe consolide son développement à l'international où nous réalisons plus de 82 % des ventes :

- 45 % des ventes en Europe (hors France),
- 18 % des ventes en France,
- 16 % des ventes en Amérique du Nord,
- 17 % des ventes pour le Grand Export (Asie-Pacifique-Indien-Amérique du Sud),
- 4 % des ventes dans les Caraïbes.

Activité en matière de recherche et de développement du Groupe

L'activité du Groupe implique des investissements constants en recherche et développement.

Ces dépenses sont consacrées tant à la conception de nouveaux modèles, qu'à l'amélioration des équipements, des technologies de composites (Infusion, et Injection), et de nos process de fabrication.

Le déploiement de la solution hybride électrique, développée par la société ALTERNATIVES ENERGIES, se poursuit. Après l'Aura 51 Smart Electric et l'Astréa 42 Smart Electric, le D530 Smart Electric est le premier DUFOUR à bénéficier de cette nouvelle motorisation.

Nos recherches pour une plaisance décarbonée se poursuivent, le Groupe ayant réalisé, en partenariat avec la société EODev, le premier prototype de catamaran de croisière de série à propulsion 100% électrique pouvant utiliser l'hydrogène comme source d'énergie : le Samana 59 Smart Electric REXH2.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice social

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes consolidés ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Le Groupe bénéficie dans son ensemble d'une visibilité commerciale forte. Nos perspectives commerciales sont bonnes, et permettent d'anticiper une nouvelle année de croissance.

Après le lancement par FOUNTAINE PAJOT du Thira 80, son nouveau multi yacht de luxe, DUFOUR YACHTS a présenté, sur le segment du monocoque, le D41, qui a d'ores et déjà remporté le « Prix du Design » dans sa catégorie lors du salon de Gènes et est en lice pour 3 prestigieux prix internationaux (Voilier de l'année 2024 par Voile Magazine, Bateau de l'année 2024 par Cruising World, et les British Yachting Awards).

Le Groupe Fountaine Pajot poursuit ses recrutements et va renforcer sa politique de ressources humaines, basée à la fois sur l'attractivité et la fidélisation.

Description des principaux risques auxquels le Groupe est confronté

Notre Groupe est globalement confronté à des risques similaires à ceux auxquels la société FOUNTAINE PAJOT est confrontée.

~ Risque de change

Le Groupe est modérément exposé à la variation du taux de change euro-dollar du fait de ses ventes sur le marché américain. La stratégie du Groupe est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Les sociétés du Groupe mettent en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir leurs ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

~ Risque de liquidité

La trésorerie disponible du Groupe est placée en dépôts à termes ou en compte courant rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations du marché.

A la clôture de l'exercice 2022/2023, les différentes sociétés du Groupe disposent d'un niveau de trésorerie permettant de couvrir leurs besoins court et moyen terme, ainsi que d'accords auprès de leurs partenaires bancaires permettant le cas échéant de conforter l'exploitation.

~ Risque garantie produits

Les sociétés du Groupe enregistrent une provision pour garantie client déterminée sur la base d'un coût de retour statistique (garantie de 2 ans sur l'ensemble du bateau) et de coûts prévus d'intervention (garantie de 5 ans sur la structure). Par mesure de prudence, les produits latents pouvant provenir des garanties des assurances ou des prises en charges des fournisseurs, ne viennent pas diminuer le montant de la provision.

Au 31/08/2023, la provision pour garantie client du Groupe s'élève à 3 133 743 €.

Autres filiales, participations et succursales

La société FOUNTAINE PAJOT n'a pris au cours de l'exercice aucune autre participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France.

Elle ne détient pas de participations significatives, autres que celles entrant dans le périmètre de consolidation.

Elle détient toujours une participation de 0,57 % dans le capital de la société DREAM YACHT GROUP, sur laquelle elle n'a plus d'influence notable.

Elle exploite trois établissements secondaires :
- son second site de production, dans l'ancienne usine de la SCAN, boulevard Winston Churchill à LA ROCHELLE (immatriculé au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 307 309 898 00038),
- son atelier de menuiserie numérique, rue de Franches à LE THOU (immatriculé au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 307 309 898 00053),
- et un établissement commercial, aux Minimes, 50 avenue du Lazaret à LA ROCHELLE (immatriculé au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 307 309 898 00046).

DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Conformément à l'article L 225-102-1 du code du commerce, la déclaration de performance extra-financière qui suit vous présente la manière dont notre Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

A. Enjeux et stratégie

~ Contexte et tendances

L'économie de l'industrie et des services nautique en France atteint les 4.95 milliards d'euros en 2022/2023. Le nombre de plaisanciers réguliers atteint aujourd'hui les 4 millions, les pratiquants de sports nautiques s'élèvent à 11 millions et les immatriculations de bateaux de plaisance augmentent d'environ 12 570 unités par an. Ces indicateurs mettent en exergue l'attrait pour la navigation.

La filière nautique est pour la France un enjeu majeur : la France est le premier constructeur de bateaux de plaisance en Europe et le second au niveau mondial (et premier mondial pour la voile). Le secteur

économique de la plaisance se caractérise par son dynamisme et par l'extrême diversité des produits et des usages proposés : voiliers et navires à moteur de tailles et caractéristiques très différentes ; propriété, location, temps partagé. L'export tire le secteur vers le haut avec un taux de croissance à deux chiffres.

Le marché de la location de bateaux de plaisance est en plein essor. Il répond à l'évolution des usages (destinations et modèles de bateaux variés) et se répartit entre les différents types d'opérateurs (agences de location de proximité, acteurs mondiaux), de format de locations différents (avec skipper ou en autonomie), de durées variables et de plus en plus de locations de particulier à particulier.

Par ailleurs, la crise sanitaire a agi comme un accélérateur de la transition énergétique avec des pratiquants qui souhaitent allier plaisir aquatique et préservation du milieu naturel.

~ Notre activité

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT, concepteur et créateur de bateaux depuis 1976, occupe les segments du catamaran à moteur (36 à 64 pieds), du catamaran à voile (38 à 80 pieds) et monocoque (30 à 60 pieds) depuis l'intégration de DUFOUR YACTHS, en 2018, au périmètre de ses activités.

La vente des bateaux s'opère par un réseau de 139 concessionnaires dans 49 pays.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT est situé en Charente Maritime, sur quatre sites industriels localisés à AIGREFEUILLE D'AUNIS, LA ROCHELLE, PERIGNY et LE THOU.

Le site du THOU, une usine numérique, réalise la découpe de tissus et de mousses pour la confection de matériaux composite destinés à la réalisation des coques et ponts de bateaux. Ce site réalise également la découpe de panneaux de menuiserie pour les planchers ou les cloisons, pour l'ensemble des sites. Sa proximité avec les lignes de production présente l'avantage de limiter le transport des sous-ensembles parfois encombrants.

Le site de PERIGNY produit les monocoques (30 à 60 pieds).

Le site de LA ROCHELLE produit les catamarans à voiles de plus de 55 pieds. En effet, la proximité avec la mer facilite la logistique en matière de transport.

La construction des catamarans à moteur (36 à 64 pieds) est sous traitée à notre partenaire COUACH situé à ARCACHON.

Le site d'AIGREFEUILLE produit les catamarans à voile dont la taille est inférieure à 55 pieds.

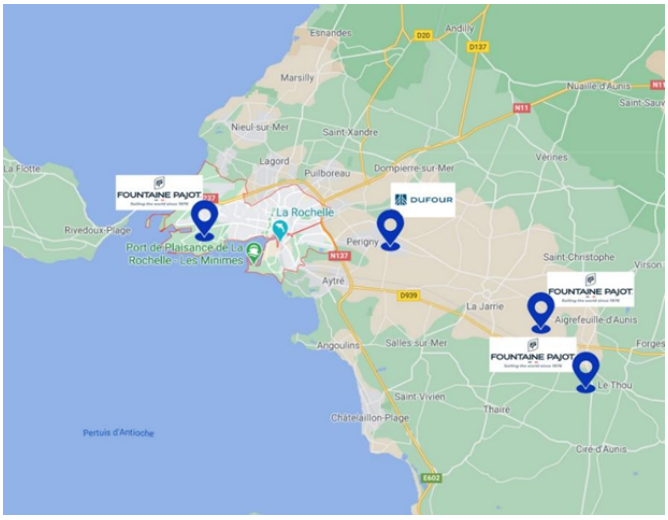

~ Enjeux du Groupe et matrice de matérialité

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT est conscient de sa responsabilité et de l'impact que ses activités peuvent avoir pour l'environnement et la société.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a déterminé ses enjeux à travers sa matrice de matérialité en collaboration avec ses parties prenantes. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT attache depuis toujours une importance forte au dialogue avec ses parties prenantes : fournisseurs, clients, collaborateurs, concessionnaires et partenaires territoriaux. La fidélité du Groupe FOUNTAINE PAJOT à ses partenaires est une valeur constante depuis l'origine du chantier.

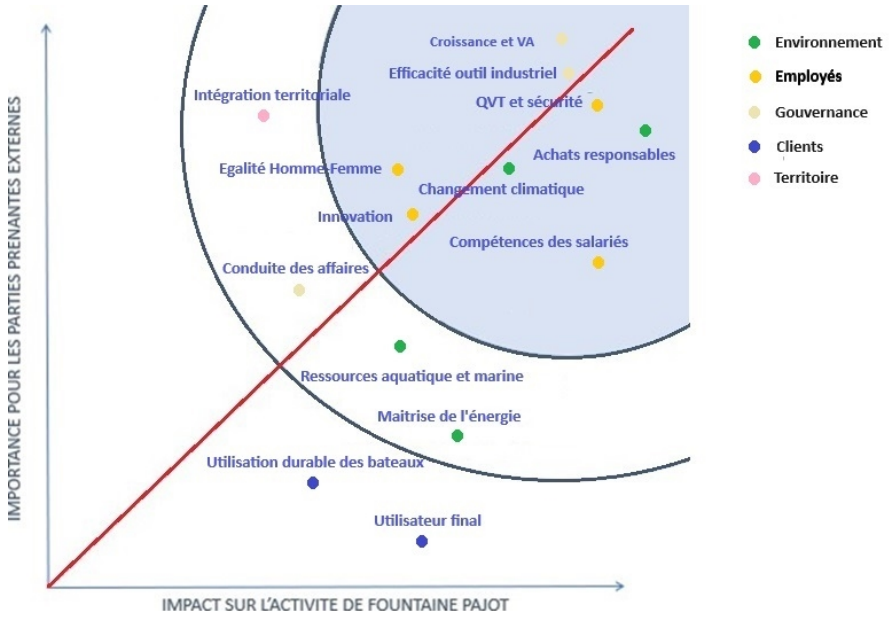

La matrice de matérialité met en évidence l'interdépendance des enjeux clés. Par exemple, il existe une corrélation forte entre la compétence des salariés, la construction durable des bateaux, l'efficacité des outils de production et la gestion du volet social (qualité de vie au travail (QVT), sécurité, formation), les approvisionnements responsables et la maitrise de l'énergie.

Ces engagements ne peuvent se réaliser qu'avec la satisfaction des collaborateurs, qui font partie du Groupe FOUNTAINE PAJOT et qui accompagnent nos entreprises dans leur développement. Le Groupe croit fermement que l'engagement et l'exigence de chaque collaborateur repose sur un environnement de travail favorisant le bien-être et un dialogue permanent.

Le Groupe s'appuie bien sûr sur l'engagement de l'ensemble des parties prenantes de sa chaîne de valeur (fournisseurs, sous-traitance, architectes, banques, collectivités, etc.) qui, à des degrés divers, participent à la réussite de l'entreprise.

~ Stratégie et enjeux RSE

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT, acteur majeur et engagé dans le secteur du nautisme et dans l'économie locale s'engage à devenir le pionnier de la transition environnementale dans l'industrie nautique.

A travers son plan d'entreprise Odysséa 2024, le Groupe FOUNTAINE PAJOT s'engage sur les axes de travail suivants :

Pour l'atteindre, le Groupe FOUNTAINE PAJOT mise sur une prise de conscience et une énergie collective, portée par l'ensemble de ses parties prenantes : ses Propriétaires, ses Collaboratrices et Collaborateurs, ses Fournisseurs, ou encore des Experts de la transition énergétique ou de la recherche et développement.
Ensemble, nous visons à créer des bateaux et des scénarios de croisière bas carbone et idéalement net-zéro carbone d'ici 2030.

Les enjeux du Groupe FOUNTAINE PAJOT regroupent dix des Objectifs de Développement Durable de l'ONU sur lesquels nos actions peuvent avoir un sens et une traduction concrète, en interne et avec l'aide de nos parties prenantes.

Après la réalisation de l'empreinte carbone de la société FOUNTAINE PAJOT en 2021 basé sur la méthodologie GHG protocol, le Groupe FOUNTAINE PAJOT vise à devenir pionnier de la transition environnementale de l'industrie nautique et va définir, sur le prochain exercice, son plan de transition carbone visant une neutralité carbone nette à horizon 2030.

B. Créer une chaîne de valeur responsable

~ Travail décent et Croissance économique

Risques

L'économie mondiale a traversé une crise sanitaire, provoquant une décroissance, puis un rebond de l'activité qui a mis en difficulté la supply chain, y compris dans le secteur nautique. Après la crise de 2020,

la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement est plus forte encore : le risque serait de poursuivre le développement et la croissance économique de l'entreprise sans prendre en compte les enjeux climatiques et environnementaux.

Politiques et objectifs

L'objectif est de promouvoir une croissance soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif, et un travail pour le plus grand nombre.

La démarche est de poursuivre la diversification, l'innovation et l'investissement favorisant le maintien ou le développement d'activités à forte valeur ajoutée.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT opère depuis l'origine dans un secteur à forte proportion de main d'œuvre et s'applique à mettre en œuvre les technologies les plus vertueuses sur la santé humaine et respectueuses de l'environnement.

Actions et résultats obtenus

La qualité des produits du Groupe FOUNTAINE PAJOT provient de l'équilibre optimal entre procédé industriel et excellence artisanale. Menuisiers, ébénistes, électriciens, plombiers, motoristes, décorateurs, l'ensemble de nos corps de métier à l'œuvre dans la création de bateaux réunissent les meilleurs talents au service de l'exigence client.

L'activité des ateliers du Groupe FOUNTAINE PAJOT représente 2 082 686 heures de travail (+11% comparé au dernier exercice), une gamme de 23 bateaux sur l'ensemble des segments voilier monocoque et catamaran à voile et motor yacht. Le chiffre d'affaires est de 276 M€ et nos bateaux sont présents sur l'ensemble des continents.

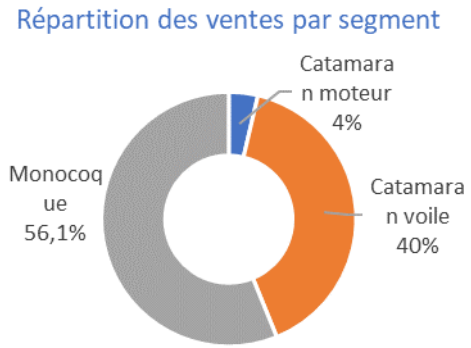

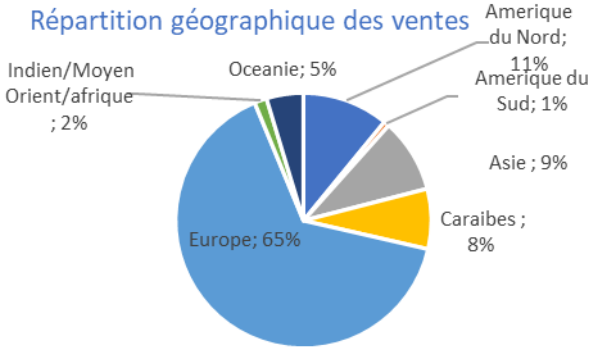

Indicateurs 2022/2023

2 082 686	94,2	178
Heures de production	Valeur ajoutée en M€	Personnes recrutées

Objectifs 2024

Poursuivre la croissance engagée en recrutant sur un rythme de 100 à 300 personnes par an d'ici 2024.

~ Achats

Risques

La maitrise des achats est essentielle à la couverture des risques que représenterait une perte de compétitivité sur les prix, la qualité des composants mis en œuvre, l'impact environnemental des produits qui peut nuire à la réputation du Groupe et/ou une dégradation de la chaîne d'approvisionnement.

La part des achats dans la chaîne de valeur de l'entreprise, occupe une part stratégique, pour la conception et la fabrication des bateaux. Acheter « responsable » c'est aussi s'assurer que nos fournisseurs adhèrent et contribuent à la démarche RSE du Groupe FOUNTAINE PAJOT.

Politique et objectif

Les enjeux RSE doivent être intégrés dans l'ensemble du processus achats : Appel d'offres, Négociation, Contractualisation, Paiement, Audit des fournisseurs, Veille technique, ainsi que dans la chaîne d'approvisionnement et le cycle de vie des produits. Les critères prix, impact carbone, qualité et délai font partie de notre démarche d'amélioration des pratiques d'achats pour développer des partenariats et des solutions innovantes.

L'objectif à 2024 est de vérifier les bonnes pratiques des fournisseurs sur les thèmes Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) lors de leur sélection mais aussi toute au long de la relation contractuelle à travers des audits réguliers. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT doit s'assurer que ses fournisseurs contribuent positivement aux engagements du Groupe.

La Politique d'achats du Groupe précise les exigences et les engagements dans le cadre de sa relation avec ses fournisseurs : recherche de compétitivité et de solutions durables tout en garantissant la santé et la sécurité de leurs employés, et le respect des principes d'éthique d'affaires.

Actions et résultats obtenus

En avril 2023, afin de sensibiliser ses fournisseurs à la démarche ODYSSEA et expliquer l'impact carbone des achats sur l'empreinte totale du Groupe, le Groupe FOUNTAINE PAJOT a organisé un symposium à LA ROCHELLE réunissant 110 de ses fournisseurs.
L'empreinte carbone a été détaillée et le projet de neutralité carbone expliqué à travers des exemples tels que la motorisation hybride ou l'importance de la préservation de la posidonie pour son pouvoir de captation du carbone. FOUNTAINE PAJOT observe un fort intérêt de ses fournisseurs dans cette démarche qui motive l'innovation et des partenariats pérennes.

Les services achat et le bureau d'étude ont piloté une campagne de qualification de l'empreinte carbone de l'ensemble des pièces de nomenclature (15 000 références) qui composent les bateaux et des consommables nécessaires à la production. Ce travail permet de déterminer plus précisément l'empreinte carbone du Groupe et de chaque bateau. Le facteur d'émission représente un indicateur qui permet à terme d'engager les fournisseurs à s'améliorer, on note que la maturité des fournisseurs sur l'impact carbone progresse.

Les achats représentent une part importante dans l'empreinte carbone du groupe, c'est un levier important de progrès. Le Groupe est attentif à l'utilisation des matières renouvelables, recyclables ou biodégradables. Il veille aussi aux suremballages de ses fournisseurs, aux labellisations telles que le bois certifiés FSC (Forest Stewardship Council) et aux distances d'approvisionnement.

Un projet sur l'impact des produits chimique se poursuit et traite des aspects suivants : % de matière recyclée, recyclabilité en fin de vie et impact sur la santé humaine.

Indicateurs 2022/2023

110
Fournisseurs sensibilisés

97 %
Empreinte carbone produits référencés

Objectifs 2024

Le service achat va continuer sa veille produits responsables et la sensibilisation des fournisseurs et le bureau d'étude poursuit la qualification carbone sur les nouvelles références et le développement de bateaux éco-conçus.

A horizon 2024, le Groupe FOUNTAINE PAJOT souhaite substituer certaines de ses matières premières pour des matières plus éco-responsables et moins dangereuses pour ses salariés et l'environnement grâce à des projets innovants en collaboration avec ses fournisseurs, notamment sur les familles bois et résine.

~ Innovation et infrastructures

Risques

Les entreprises doivent adapter leurs infrastructures et équipements pour une utilisation plus rationnelle des ressources et innover pour un recours accru aux technologies et procédés industriels propres.

Politiques et objectifs

L'objectif consiste à régulièrement innover pour garantir au Groupe un développement durable. Pour y parvenir le Groupe FOUNTAINE PAJOT investit dans le renouvellement régulier de ses bateaux et de ses process. Le recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement fait partie intégrante de nos process.

La société FOUNTAINE PAJOT est certifiée selon la norme ISO 9001 version 2015 par DNV- GL. Cette norme demande que l'enjeu environnemental soit pris en compte. Cette certification couvre l'ensemble du périmètre d'activité : conception et fabrication de voilier et bateau à moteur.

La politique générale de l'entreprise se base sur l'amélioration continue, à ce titre, l'enjeu environnemental fait partie intégrante de la politique de l'entreprise.

Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a créé une plateforme collaborative d'innovations ODSea Lab [Observe, Design and Save] pour concevoir et fabriquer des bateaux à plus faible impact carbone, afin de poursuivre l'un des axes stratégiques du plan d'entreprise Odysséa 2024. Cette plateforme collaborative regroupe les bureaux d'études et les partenaires du Groupe (fournisseurs, partenaires et collaborateurs) afin de répondre à trois enjeux majeurs l'énergie et la propulsion (énergies renouvelables, stockage d'électricité, électrification de la propulsion), la maitrise des déchets et la durabilité des matériaux.

Les résultats de l'empreinte carbone ont montré que la phase d'usage représente 80% de l'empreinte du groupe, c'est pourquoi le Groupe FOUNTAINE PAJOT a lancé en 2022 un co-développement unique de 18 mois, 50 salariés et 7 partenaires pour concevoir un système de propulsion électrique hybride :

- contrôle de la propulsion et son autonomie,
- contrôle des flux d'énergie,
- production et consommation d'énergie.

Plus généralement, le Groupe FOUNTAINE PAJOT fait partie des promoteurs d'un groupe de travail porté par la FIN, qui cherche à déterminer une méthodologie de mesure des impacts environnementaux commune aux acteurs de la filière par l'analyse du cycle de vie des bateaux.

En effet, la mesure de l'impact est mesurée par l'empreinte carbone sur la base de la méthodologie GHG Protocol mais l'analyse du cycle de vie permet l'analyse de l'impact à l'échelle des bateaux. (voir chapitre maitrise empreinte carbone).

Ainsi, les principes d'éco-conception sont appliqués dans le développement des nouvelles gammes, en maitrisant l'impact sur un nombre important d'indicateurs, au-delà de l'impact carbone.

Après la sortie de l'Aura 51 en 2022, premier modèle équipé uniquement de moteurs électriques et d'un système intégré de gestion de l'énergie, le Groupe a étendu sa gamme « Smart Electric » à 5 bateaux des marques FOUNTAINES PAJOT et DUFOUR.

L'amélioration des infrastructures du Groupe FOUNTAINE PAJOT porte aussi sur la performance énergétique de nos installations. Un audit annuel mesure la performance et génère un plan d'actions tel que l'éclairage par des LED, la mise en œuvre de ventilation double flux, l'isolation des bâtiments ou la mise en place de compresseurs équipés de variateur de vitesse avec récupération de la chaleur fatale.

Une part des investissements vise aussi à améliorer les conditions de travail tel que l'aménagement des postes de travail l'extractions des composés organiques volatiles (COV), l'évolution des procédés (Infusion de moule).

Indicateurs 2022/2023

5
Bateaux Smart Electric

Objectifs 2024

Le plan Odysséa 2024 prévoit jusqu'en 2028 une enveloppe cumulée d'investissement de 33 M€ sur quatre ans sur l'ensemble des sujets relatifs à la RSE.

La culture de l'innovation est dans les gênes du Groupe FOUNTAINE PAJOT, l'ensemble des métiers va continuer de progresser dans l'éco-conception de ses gammes, notamment la recherche doit continuer sur des produits à plus faible impact carbone tel que les cellules photovoltaïques, les résines, les bois ainsi que la généralisation des solutions smart electric.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT ambitionne que la méthodologie d'analyse du cycle de vie des bateaux soit portée au niveau Européen par la fédération European Boating Industry (EBI) et partagée par l'ensemble des chantiers pour progresser ensemble.

20 Bateaux Smart Electric	**Projet lancé** Méthodologie LCA* européenne commune

* LCA : Life Cycle Analysys

~ Ancrage territorial

Risque

Le Territoire est une partie prenante importante avec qui il est nécessaire de dialoguer, logement, mobilité, politique écologique et économique, ces éléments externes jouent sur la valeur ajoutée de l'entreprise.

Politique et objectif

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT développe son mécénat autour de 3 thématiques dans un engagement principalement territorial :

- Comprendre le mécanisme des océans pour mieux les défendre
- Soutenir l'entreprenariat et l'innovation
- Encourager la performance

En cohérence avec la politique Territoire zéro carbone de la communauté d'agglomération de LA ROCHELLE, le Groupe FOUNTAINE PAJOT va s'engager dans un plan de transition carbone ambitieux.

L'objectif est de nouer un dialogue avec les différentes ressources du Territoire pour l'inscrire dans sa dynamique.

Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT s'est inscrit dans bon nombre de projets de son territoire tels que :
LA ROCHELLE NAUTIQUE, POLE FRANCE VOILE : structures sportives d'apprentissage et de performance de la pratique de la voile.

OCEAN PEAK : FOUNTAINE PAJOT soutient cette association rochelaise, qui utilise la mer et la montagne comme vecteur de socialisation et de réinsertion pour des jeunes en difficulté, et sensibilise à la protection du milieu naturel par l'immersion.

WWF : fondation qui agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Signature de l'Alliance Posidonie (voir chapitre biodiversité).

SNSM : association de sauvetage en mer.

FIFAV, note en vert : éco-évènements culturels avec une forte implication environnementale.

IFPAI : En répondant à l'appel à projet « Ingénierie des formations professionnelles », FOUNTAINE PAJOT souhaite identifier et attirer des publics nouveaux qui seront les futurs salariés et développer des compétences dans les métiers du nautisme. Ce dispositif favorise le retour à l'emploi grâce à un consortium de ressources locales.

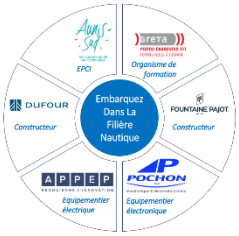

VILLAGE BY CA : « Coopérer pour innover » traduit toute l'ambition du VILLAGE BY CA, FOUNTAINE PAJOT s'inscrit dans la dynamique de cet écosystème d'innovation

qui accompagne l'essor et la transformation des entreprises en région et favorise le développement des start-up axées sur l'innovation de rupture et les techniques liées à la décarbonation.

NQT : FOUNTAINE PAJOT développe sa marque employeur en soutenant le parrainage ou mentorat professionnel de jeunes diplômés dans sa recherche d'emploi ou d'alternance par ses cadres en activité.

FIER DE NOS QUARTIERS : fondation permettant de soutenir des projets émanant, impliquant ou valorisant les initiatives des habitants des quartiers prioritaires de LA ROCHELLE.

Indicateurs 2022/2023

310
Mécénat en k€

Objectifs 2024

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT va continuer de s'inscrire dans les démarches locales en cours et développer des synergies avec le programme de transition carbone du Territoire de LA ROCHELLE.

C. Révéler nos talents

~ Les équipes du Groupe FOUNTAINE PAJOT

Les effectifs du Groupe FOUNTAINE PAJOT s'élèvent à 1 098 personnes au 31 août 2023, auxquels s'ajoutent 381 personnes extérieures, en équivalent temps plein et sur la totalité de l'exercice.

Décomposition de l'effectif	2022/2023	2021/2022	2020/2021
CDI	1 088	1 012	981
CDD	10	10	8
Effectifs inscrits 31/08	**1 098**	**1 022**	**989**
Intérimaires ETP	381	346	273
Effectifs totaux	**1 479**	**1 382**	**1 266**

Le Groupe a recruté +7,4 % de personnes malgré la difficulté du marché de l'emploi (hors intérim et personnel en régie) et suit la répartition suivante :

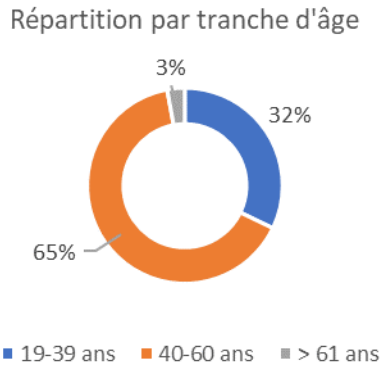

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT mène une campagne de recrutement active et s'attache à fidéliser en formant et en accompagnant chacun tout au long de sa vie professionnelle, notamment avec la création de l'école métiers interne désignée sous le nom d'Institut des talents nautiques (ITN).

	2022/2023		2021/2022		2020/2021	
Répartition par statuts	Valeur	Ratio	Valeur	Ratio	Valeur	Ratio
Employés ouvriers	775	71%	730	71%	715	72%
Techniciens Agents de Maitrise	239	22%	217	21%	201	20%
Cadres	84	8%	75	7%	73	7%

La part employés ouvriers représente 71 %, chiffre au-dessus de la moyenne nationale car le Groupe FOUNTAINE PAJOT développe et s'appuie sur un savoir-faire manuel dans les différents corps de métiers.

Le taux d'emploi global de travailleurs handicapés de FOUNTAINE PAJOT est de 8.46% en 2022, c'est-à-dire disposant d'une reconnaissance de travailleurs handicapés délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). FOUNTAINE PAJOT fait également appel à un ESAT (établissements ou services d'aide par le travail) qui embauche exclusivement des travailleurs handicapés.

Rémunérations en K€	2022/2023	2021/2022	2020/2021	Ecart
Traitement et salaires	35 242	31 050	29 507	13%
Charges sociales	13 453	12 046	11 791	12%
Intérim	17 279	15 649	10 637	10%
Intéressement et participation	5 764	4 744	5 057	21%
V.A.	94 194	68 338	65 485	38%

Le poste des salaires et charges salariales s'élève à 35 242 k€. L'intéressement salarial fait l'objet d'un accord d'entreprise, il a été signé en 2023 pour 3 ans.

Absentéisme en heures	2022/2023	2021/2022
Maladie	121 352	138 884
Acc. de travail/maladie profes.	34 667	38 875
Autres	8 528	8 519
Total	164 547	186 278

Le nombre d'heures d'absence a diminué malgré l'augmentation du nombre d'heures travaillées.

~ Bien être et sécurité

Risques

Les métiers exercés dans les ateliers du Groupe FOUNTAINE PAJOT peuvent présenter plusieurs types de risque.

Le risque Incendie dû à la présence de produits hautement inflammables nécessaires à la production. Nos sites sont donc équipés d'aires de stockages sécurisés afin d'éviter le déversement et l'inflammation des produits dangereux. La sureté des installations est notre priorité.

Le risque d'accident du travail, notamment liés à la hauteur des bateaux sur lesquels doivent travailler les salariés, mais également à la manutention des pièces de grandes envergures (coque, pont et fly).

Le risque, à long terme, sur la santé, d'une exposition prolongée et non maitrisée aux composants organiques volatiles (COV).

Les risques liés à la sureté des infrastructures peuvent entrainer un arrêt de production. Quant à la qualité de vie au travail et la santé des personnes, elles impactent la marque employeur et influe sur l'engagement et la cohésion des salariés.

Politique et objectif

La politique de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail est principalement mise en œuvre par les Responsables Hygiène-Sécurité-Environnement (HSE), les Ressources Humaines et les Managers de production.

La politique santé et sécurité, mise à jour en juin 2023 pour la société FOUNTAINE PAJOT, fixe les 3 comportements clés :

Un cabinet externe accompagne la société FOUNTAINE PAJOT afin de s'assurer du respect des normes et de l'exhaustivité de la veille réglementaire.

Des comités d'hygiène et sécurité mensuels ont été mis en place dans chaque établissement, ils traitent de tous les sujets relatifs à la santé et la sécurité au travail : la prévention, la sécurisation des postes, l'identification des comportements à risques… Il en découle un plan d'actions suivi à cette occasion.

Pour mesurer la sécurité au travail, le Groupe suit l'accidentologie. Il s'appuie sur le taux de fréquence (TF) et le taux de gravité (TG). Ces accidents sont analysés afin d'apporter des réponses adaptées. Des comités et groupes de travail sont consacrés à la sécurité et une enveloppe d'investissements est consacrée chaque année à l'amélioration des conditions de travail et de sécurité : sécuriser l'accès et les abords du bateau, optimiser les extracteurs d'air afin d'obtenir une meilleure qualité de l'air, formation liée à la sécurité, etc.

Actions et résultats obtenus

Afin de déployer la nouvelle politique sécurité, l'ensemble de la ligne managériale a suivi un parcours de formation.

Tous les nouveaux arrivants bénéficient d'une journée d'intégration et les employés d'un tutorat pendant plusieurs semaines afin de veiller à ancrer les bonnes pratiques en termes de sécurité, d'environnement et de qualité.

Le taux de fréquence et de gravité est en légère diminution, il s'agit principalement de chute de plain-pied, lié à l'environnement de travail. Toutes les équipes s'attachent à lutter contre ces accidents entrainant peu de jours d'arrêt mais toujours trop nombreux.

Indicateurs sécurité	2022/2023	2021/2022	2020/2021
Taux de fréquence	63,6	68,5	68,6
Taux de gravité	1,6	2,1	3,2
Nbre jours arrêt	2 569	3 323	5 008
Nbre AT avec arrêt	105	108	106
Heures effectuées*	1 650 293	1 577 016	1 544 536

*Heures effectif CDI

Afin de réduire les TMS et augmenter la vigilance, des sessions d'échauffement sont organisées avant la prise de poste du matin.

Aucun accident environnemental, lié à pollution ou un incendie n'ont été à déplorer sur aucun des sites du Groupe FOUNTAINE PAJOT.

Les lignes de production de DUFOUR s'appuient désormais sur la technique d'infusion (1 ligne reste à basculer en 2024) et les équipes ont travaillé à la recherche de substitution de résines et colles contenant moins de COV pour améliorer l'impact sur la santé et l'environnement.

Des mesures de prévention ont été mises en place concernant les périodes de très forte chaleur qui permettent en fonction des températures relevées de faire cesser le travail sur la production ou d'adapter les conditions et l'organisation du travail (aménagement des horaires de travail, adaptation des E.P.I).

Indicateurs 2022/2023

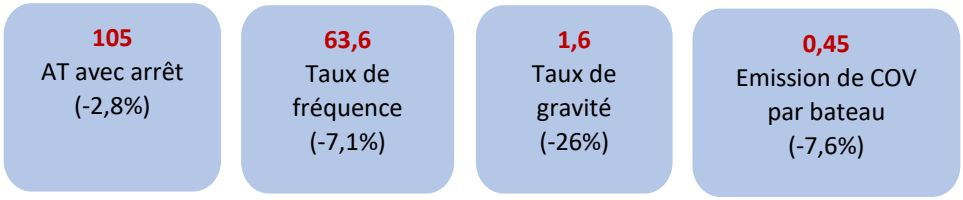

Objectifs 2024

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT entend diminuer l'accidentologie sur tous ses sites et attend à l'horizon 2024 des taux de fréquence inférieurs à 50 et de gravités inférieures à 1.

La réduction des accidents passe par la vigilance et l'engagement de tous.

Une campagne de sensibilisation va être menée pour réduire les émissions de COV sur les sites.

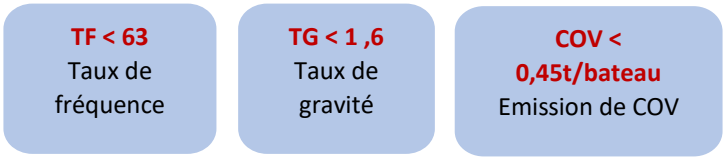

~ Formation des équipes

Risques

Dans le cadre de l'activité industrielle et de la recherche de l'excellence, la formation est un facteur clé de succès. En effet, des compétences insuffisantes auraient pour conséquence une inadaptation de nos compétences par rapport aux process et produits mis en œuvre, et indirectement aux attentes de nos clients.

Un autre risque réside dans le départ à la retraite de classes d'âge formés, qu'il faut pouvoir remplacer. Le Groupe est vigilant à la montée en compétence et en polyvalence de son personnel pour accompagner son développement.

Politiques et objectifs

L'objectif du Groupe FOUNTAINE PAJOT est d'assurer l'accès de tous à une formation de qualité, et promouvoir les possibilités de formation tout au long du parcours professionnel de nos collaborateurs.

En interne, les besoins de formation sont recensés chaque année par l'ensemble des responsables de service. Ces formations portent sur le développement des compétences, la prévention sécurité et les habilitations nécessaires pour travailler en sécurité et maitriser le fonctionnement des outils et des machines, mais aussi au management des équipes, à la maitrise des outils de travail et du process.

Le Groupe s'engage dans une démarche pour la gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels. Cela est nécessaire pour le maintien de la performance de l'entreprise et de l'employabilité de ses collaborateurs.

Actions et résultats obtenus

Vis-à-vis du personnel extérieur et dès lors que les agences d'intérim ne disposent pas de profils techniques répondant aux attentes du Groupe FOUNTAINE PAJOT, l'entreprise met en œuvre en partenariat avec Pôle Emploi, des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (P.MS.M.P.) pour des personnes, sans activité et en parcours d'insertion ou en réorientation professionnelle. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a accueilli dans ces établissements, au titre de la PMSMP, 158 stagiaires pour l'année écoulée en vue d'une embauche ultérieure.

Ces PMSMP peuvent donner lieu, soit à l'embauche par intérim si le candidat a les compétences requises au métier choisi, soit au suivi d'une formation de plusieurs semaines ou plusieurs mois, sur l'un des métiers ouverts à l'embauche que sont Opérateurs Matériaux Composites, Menuisiers, Finisseurs, Accastilleurs, ou Opérateurs Polyvalents en Construction Nautique, Electriciens.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT utilise divers dispositifs de formation tel que : POEC (Préparation Opérationnelle à l'emploi Collective), l'Alternance (8 alternants) par le biais d'un centre de formation, AFPR (Action de formation préalable au recrutement) en interne sur poste, etc. Les formations proposées sont assez variées et dépendent du profil de candidat : plus ou moins longue, via un organisme externe (diplômante ou non) ou directes lors de la prise de poste. En favorisant ces parcours de formation, le Groupe FOUNTAINE PAJOT joue pleinement son rôle d'intégrateur social.

Le POEC est une action de formation permettant à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés. Après avoir suivi une formation théorique sur nos cœurs de métiers dans un des organismes de formations partenaires, les stagiaires sont reçus par nos équipes de production qui assurent la formation pratique en atelier, via nos tuteurs qui accompagnent et forment les apprenants sur la prise en main du poste. Ces formations sont dispensées en alternance permettant ainsi une meilleure prise en compte des spécificités liés à nos produits.

Formations	2022/2023	2021/2022	2020/2021
Nbre heures formation par salarié	8	22	7
Nbre heures formation total	5 795	7 672	7 417
Coût de formation/masse salariale	1%	1%	1%

Afin d'accompagner les tuteurs dans leur mission, le Groupe FOUNTAINE PAJOT mène des actions de formation en tutorat.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT se positionne résolument en tant qu'entreprise apprenante et s'est engagé depuis 2022 dans la création de l'institut des talents nautiques. Désigné sous le nom Institut des Talents Nautiques (ITN), ce centre de formation interne a pour vocation d'accompagner les opérateurs de production pour le développement de leurs compétences, selon leurs besoins.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a créé un atelier pédagogique dédié au composite et formé 5 formateurs internes. Nous avons formé 71 collaborateurs (CDI et intérimaires) en « cornièrage ».

DUFOUR YACHTS a créé un atelier pédagogique dédié à l'électricité et formé 6 formateurs internes.
Les contenus de ces formations seront accessibles par les 2 entreprises du Groupe.

Parmi les projets menés par l'ITN : une journée d'intégration est maintenant proposée aux nouveaux arrivants dans le Groupe FOUNTAINE PAJOT, pour une prise de poste en toute sérénité. Lors de cette formation, les recrues découvrent le monde du nautisme et le Groupe FOUNTAINE PAJOT à travers la connaissance des bateaux fabriqués, le cycle de fabrication, l'organisation hiérarchique, la qualité, la sécurité, l'environnement et le parcours du candidat dans l'entreprise.

Indicateurs 2022/2023

8 h Moyenne par salarié	**5 795 h** Formation annuelle

Objectifs 2024

Sur le volet Ecole métier, un nouveau module de formation « voie humide » sera finalisé en septembre 2023, sur le site d'Aigrefeuille, pour une mise en œuvre à partir d'octobre. D'autres programmes sont en cours de création afin de proposer un parcours de formation complet sur l'ensemble des savoir-faire de nos métiers en composite. Il y a aura notamment : Fondamentaux matériaux composites, lecture de plan composite, préparation des moules, démoulage, drapage, infusion, injection, projetage, gelcoatage, détourage, finition standard, finition réparation.

Le module de formation électricité, déployé sur le site de Périgny, sera finalisé en septembre et sera mis en œuvre en octobre.

8 h Moyenne par salarié	**~ 5 800 h** Formation annuelle

~ Egalité entre les sexes

Risques

Une représentation inégale des populations femmes et hommes dans les différents métiers et niveaux de responsabilité dans le Groupe FOUNTAINE PAJOT créerait un déséquilibre préjudiciable au bon fonctionnement de l'entreprise et au climat social.

Politiques et objectifs

L'objectif est de promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la présence des femmes à tous les niveaux de l'entreprise même si les cursus scolaires et professionnels, qui préparent à nos métiers techniques, restent le plus souvent à forte majorité masculine.

Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a la volonté d'améliorer sa politique d'égalité professionnelle Femmes/Homme. Le Groupe travaille à diversifier et embaucher des femmes sur des métiers où les femmes sont traditionnellement peu nombreuses à se présenter. Le Groupe cherche également à promouvoir des formations auprès du personnel féminin.

	2022/2023		2021/2022		2020/2021	
Répartition par genre	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**
Employés ouvriers	27%	73%	26%	74%	25%	75%
Techniciens Agents de Maitrise	23%	77%	22%	78%	25%	75%
Cadres	23%	77%	21%	79%	22%	78%
TOTAL	**26%**	**74%**	**24%**	**76%**	**25%**	**75%**

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT veille à la non-discrimination entre les hommes et les femmes depuis de nombreuses années. Pour s'en assurer, les accords sur l'égalité professionnelle ont été mis en place. En 2023, la société FOUNTAINE PAJOT a renouvelé son accord triennal sur l'Egalité Femmes-Hommes. La réglementation prévoit notamment, un calcul annuel d'un index d'égalité femmes-hommes, sous la forme d'une note sur 100. Sont évalués les écarts de salaires, les écarts de répartition d'augmentation, les

écarts de répartition des promotions individuelles, la proportion des salariées augmentées en retour de leur congé maternité et le nombre de femmes et hommes parmi les dix plus hauts salaires.

L'entreprise s'interdit également toute discrimination Femmes/Hommes à l'embauche. Les process de recrutement respectent cette démarche, notamment par la mise en œuvre de la Méthode de Recrutement par Simulation, en partenariat avec le Pôle Emploi sur les métiers Opérateurs Matériaux Composites, Menuisiers et Agents Polyvalents en Construction Nautique. Elle permet ainsi de retenir des candidats à l'emploi, non pas uniquement sur la base d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle, mais sur la détection des habiletés à l'exercice d'un métier.

Indicateurs 2022/2023

94 Egalité professionnelle femmes-hommes- Index FP	**88** Egalité professionnelle femmes-hommes- Index DY

L'index égalité Homme-Femme reste stable sur l'entité FOUNTAINE PAJOT et augmente de 5% sur l'entité DUFOUR.

Objectifs 2024

94 Egalité professionnelle femmes-hommes- Index FP	**88** Egalité professionnelle femmes-hommes- Index DY

D. Préserver notre planète

~ Maitrise de l'empreinte carbone

Risques

Le changement climatique résulte entre autres de l'empreinte carbone de nos activités. Il est donc nécessaire de maitriser cette empreinte et de travailler à limiter l'impact de ces activités.

Les activités du Groupe FOUNTAINE PAJOT peuvent se mesurer à deux niveaux : dans les process de production, et dans l'utilisation des bateaux conçus et fabriqués par le Groupe.

Politiques et objectifs

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT vise à créer des bateaux et des scénarios de croisière bas carbone et idéalement net-zéro carbone d'ici 2030.

L'empreinte carbone réalisée en 2023 sur le Groupe représente le point de départ pour définir l'objectif de réduction et la feuille de route pour y parvenir.

Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT dans le cadre de son plan stratégique Odysséa 2024 a pris l'engagement de cartographier l'empreinte carbone de ses activités. Pour ce faire, elle a adopté le protocole « Greenhouse Gas Protocol ».

Le GHG Protocol fixe trois périmètres d'émission de carbone :

- Le scope 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- Le scope 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit.
- Le scope 3 représente les autres émissions indirectes, telles que les achats de matière première, les transports (salariés, achat, convoyage des bateaux), la fin de vie ou l'utilisation des bateaux, c'est la part la plus importante d'émissions d'une entreprise.

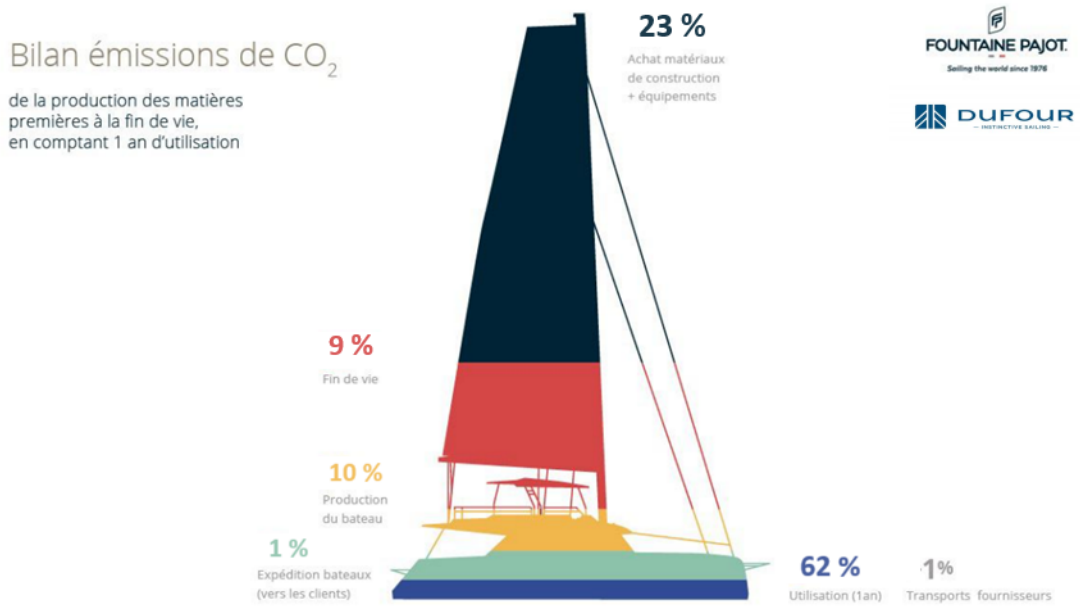

Les résultats de cette analyse sur l'exercice montrent que le Groupe FOUNTAINE PAJOT a émis pour 2 454 021 tonnes de CO2, soit par chiffre d'affaires sont de 9,0 kg CO2 eq./€ (contre 0.3 hors phase d'utilisation).

La part majeure de l'empreinte carbone vient de l'utilisation de nos bateaux, dont la durée de vie a été estimée dans l'étude à 20 ans, en considérant la propulsion (90% des impacts) mais aussi au mouillage (10% des impacts).

C'est sur la base de ces constats que le Groupe FOUNTAINE PAJOT a mis en œuvre le plan stratégique ODYSSEA.

#Odysséa24

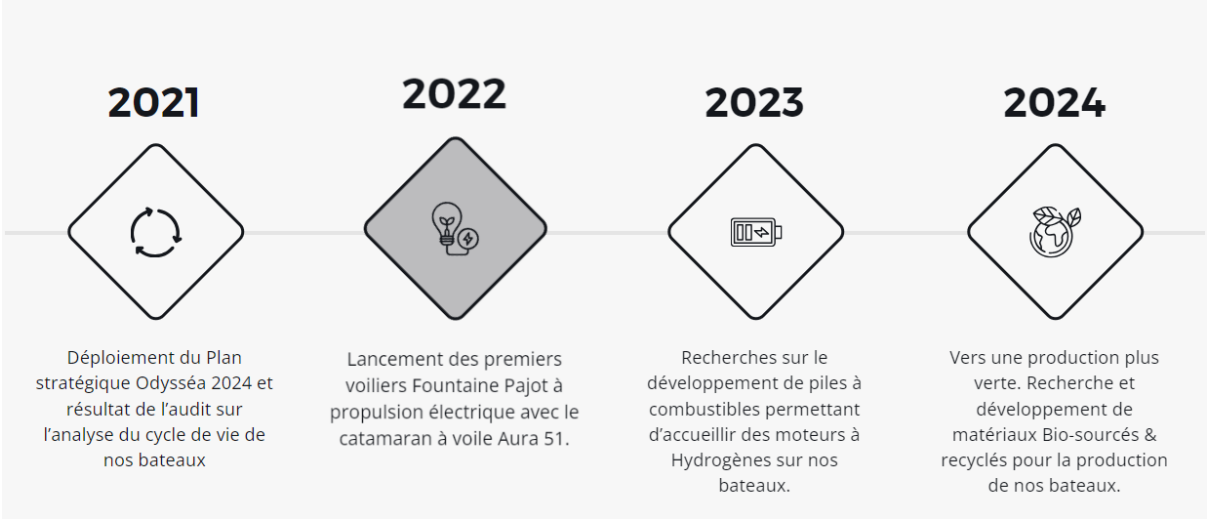

Fort des constats de notre empreinte carbone, le Groupe FOUNTAINE PAJOT a organisé les axes de travail autour de :

- L'énergie de propulsion
- Les achats (moteurs, résines et tissus)
- L'éco-conception et notamment l'impact de la fin de vie des bateaux

La démarche d'éco-conception du groupe est détaillée dans le chapitre « Innovation et infrastructure ».
Le Groupe FOUNTAINE PAJOT contribue à travers sa responsabilité de metteur sur le marché à l'APER (Association pour la Plaisance Eco- Responsable), via une écotaxe servant à financer la recherche et le traitement de la fin de vie des bateaux destinés au territoire Français ou DROM-COM.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT travaille à la réduction de l'ensemble de ses émissions de CO2, comme par exemple le plan de mobilité ou le transport des intrants. En effet, en coopération avec la communauté d'agglomération de LA ROCHELLE, l'application KLAXIT a été mise en œuvre pour favoriser et organiser le co-voiturage sur le territoire. Aussi, la mise en place de tournées « milkrun » a permis de réduire les transports de nos fournisseurs.

La société FOUNTAINE PAJOT comme DUFOUR YACTHS veillent en permanence à la protection de l'environnement du fait de leur classement ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

Indicateurs 2022/2023

2 615
Scope 1&2 t_{eq} CO_2

2 451 405
Scope 3 t_{eq} CO_2

La DPEF 2022 mentionne uniquement l'empreinte carbone de la société FOUNTAINE PAJOT. L'empreinte mentionnée ci-dessus comprend l'ensemble du Groupe. Il n'y a donc pas de comparatif sur cet exercice.

Objectif 2024

La comptabilité carbone complète à l'échelle du Groupe identifie notre empreinte initiale, le plan de transition va identifier notre trajectoire carbone, c'est-à-dire notre objectif de budget carbone à horizon 2030, ainsi que le plan d'actions pour atteindre ces objectifs.

L'objectif du Groupe FOUNTAINE PAJOT est de faire valider le plan de transition par un groupe d'experts indépendants, le SBTI, qui jugera s'il est bien aligné avec la cible de l'accord de Paris, limitant le réchauffement climatique à 1,5°C en comparaison avec le niveau préindustriel.

~ Production responsable

Risques

La croissance économique observée accroit la consommation d'énergie et la quantité de déchets à traiter.

Adopter une démarche responsable c'est analyser, comprendre et repenser nos modes de production, de consommation d'énergie et de recyclage de déchets.

Politiques et objectifs

L'objectif du Groupe FOUNTAINE PAJOT est de mieux appréhender les consommations et les processus de l'entreprise dans un contexte de croissance afin de mieux les maitriser.

Actions et résultats obtenus

La collecte des données énergétiques du gaz et de l'électricité permet de suivre la consommation, identifier les dysfonctionnements et donc de limiter les consommations d'énergie excessives. Il permet aussi d'engager des modifications des équipements pour mieux maitriser ces consommations d'énergie.

Consommation électrique en Kwh	Total annuel	Heures de prod.	ratio kWh/h.Prod.
2020/2021	6 271 535	1 627 553	3,85 kWh/h.Prod.
2021/2022	6 423 893	1 880 337	3,42 kWh/h.Prod.
2022/2023	5 853 554	2 082 686	2,81 kWh/h.Prod.

Consommation gaz en Kwh	Total annuel	Heures de prod.	ratio kWh/h.Prod.
2020/2021	12 837 606	1 627 553	7,89 kWh/h.Prod.
2021/2022	12 373 630	1 880 337	6,58 kWh/h.Prod.
2022/2023	10 215 155	2 082 686	4,90 kWh/h.Prod.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT organise, avec ses partenaires, le tri et le recyclage de ses déchets de production. Les déchets générés par l'activité sont soit recyclés (carton, bois A, plastique, acétone, métaux), soit suivent la filière de traitement ad hoc (batterie, déchet dangereux, déchets résiduels après tri, biodéchets). Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a engagé une démarche visant à réduire la part des déchets dangereux (chiffons souillés, sachets de pots de colle, gelcoat, acétone et aérosols) dans ses fabrications, par des contenant de plus grande capacité réduisant ainsi les emballages, la sensibilisation au tri et en recherchant des produits contenant moins de styrène. Des partenariats d'économie circulaire, principalement sur le bois A, sont en cours pour le réemploi de matière sans passer par le statut de déchets.

Nos collaborateurs sont formés également aux tris des déchets dangereux : cette vigilance de tous les collaborateurs est un élément essentiel de la politique environnementale de l'entreprise.

Les ateliers sont équipés de plusieurs protections collectives permettant un apport d'air fréquent et d'extracteurs de poussières et de styrène. Les postes de travail sont également équipés d'aspirations à la source.

Indicateurs 2022/2023

Consommation de ressources naturelles

Consommation eau	M3	Qté bateaux	ratio M3/Bateau
2018/2019	15 612	646	24,2 t/bateau
2019/2020	16 983	519	32,7 t/bateau
2020/2021	23 347	527	44,3 t/bateau
2021/2022	24 004	497	48,3 t/bateau
2022/2023	34 302	579	59,2 t/bateau

La consommation d'eau est augmentée suite à une fuite dans le réseau enterré.

Production de déchets

Déchets recyclés	Tonnage	Qté bateaux	ratio T/Bateau
2020/2021	1 453	527	2,8 t/bateau
2021/2022	1 748	497	3,5 t/bateau
2022/2023	1 349	579	2,3 t/bateau

Déchets dangereux	Tonnage	Qté bateaux	ratio T/Bateau
2020/2021	299	527	0,6 t/bateau
2021/2022	199	497	0,4 t/bateau
2022/2023	400	579	0,7 t/bateau
Déchets ultime	**Tonnage**	**Qté bateaux**	**ratio T/Bateau**
2022/2023	1 651	579	2,9 t/bateau

Objectif 2024

2,8 Electricité kWh/h prod	**4,9** Gaz kWh/h prod	**13,3** Eau m3/bateau
0,6 Déchets dangereux t/bateaux	**2,7** Déchets recyclés t/bateaux	**2,9** Déchets résiduels t/bateaux

Afin d'atteindre ses objectifs le Groupe FOUNTAINE PAJOT a défini un plan d'actions environnemental qui regroupe notamment les points suivants :

- Suivi des compteurs et recherche de fuite
- Mise en œuvre de sous-compteurs électriques
- Mise en œuvre de pompe à chaleur
- Recyclage des eaux de refroidissement des déchets catalysés
- Campagne de sensibilisation des salariés (COV)
- Mise en place de partenariat économie circulaire.

~ Biodiversité

Risques

Les entreprises utilisent et puisent dans le patrimoine naturel dont elles ont besoin pour leurs activités. Il est du devoir des entreprise de prendre en considération les impacts sur la biodiversité.

Politiques et objectifs

Dans la dynamique de son plan de réduction carbone, le Groupe FOUNTAINE PAJOT s'est engagé à agir pour préserver la biodiversité marine. Il a traduit ses objectifs dans le programme ODSea qui vise à :

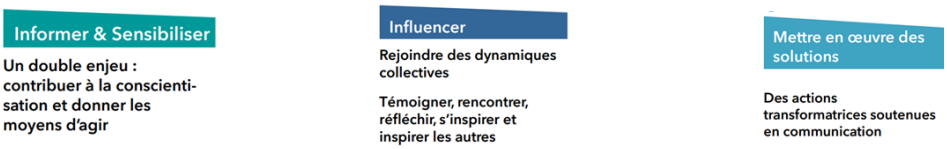

Actions et résultats obtenus

En septembre 2023, le Groupe FOUNTAINE PAJOT a signé l'Alliance Posidonie pour la protection de ces herbiers menacés.

Alliance Posidonia
Tous engagés pour une Méditerranée vivante et préservée

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT s'engage à la protection de ces poumons marins, puit de carbone naturel à travers la sensibilisation des usagers et une meilleure connaissance de leur rôle et leur localisation.

Indicateurs 2022/2023

1ère opération d'engagement pour la protection de la Posidonie en collaboration avec l'ONG WWF.

Objectif 2024

- Campagne de sensibilisation des usagers à reconnaitre et respecter les herbiers de Posidonie

- Travailler avec les équipementiers d'électronique marine et les établissements publiques détenant les données océanographiques afin de cartographier les zones à protéger.

E. Méthodologie

~ Périmètre

Les données collectées du Groupe FOUNTAINE PAJOT couvrent les sociétés FOUNTAINE PAJOT et DUFOUR YACTHS sur la période comptable du 1er septembre au 31 août.

Le périmètre du reporting RSE n'intègre pas notre filiale tunisienne MCC et LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE compte tenu de leurs caractères négligeables.

La société ALTERNATIVES ENERGIES, qui a intégré le Groupe au mois de juin 2022 ayant également un impact non significatif dans le périmètre du reporting, ne fait pas non plus partie du rapport RSE.

Le bien-être animal, le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire et l'alimentation équitable et durable n'ayant pas de lien direct ou indirect avec les activités du Groupe FOUNTAINE PAJOT, n'ont pas été traités dans le rapport.
La promotion de la pratique sportive est encouragée par les actions du CSE mais non développé dans ce rapport, quant au lien Nation-armé et le soutien à l'engagement des réservistes va faire l'objet d'une analyse à venir.

~ Analyse des risques

Les principaux risques extra-financiers identifiés par le Groupe FOUNTAINE PAJOT sont travaillés sous l'angle des risques et des opportunités en fonction des évolutions du contexte interne ou externe.

~ Matrice de matérialité

L'analyse de matérialité a été réalisée selon la méthodologie suivante :

a) Identifier les enjeux : consultation interne afin de dresser une liste des enjeux directement ou indirectement liés à l'activité du Groupe FOUNTAINE PAJOT et aux intérêts des parties prenantes ;
b) Evaluer l'importance des enjeux pour l'entreprise et pour les parties prenantes identifiées sous la forme d'un questionnaire ou de réunion ;
c) Définir les priorités : la position des enjeux sur la matrice dessine la feuille de route de l'entreprise.

La matrice de matérialité va être analyser en 2024 en croisant la notion d'impact pour la valeur ajoutée de l'entreprise à l'impact financier en cohérence avec le futur rapport CSRD.

~ Collecte des données

Les données chiffrées sont issues de sources diverses :

- factures pour les énergies et l'eau
- plan de gestion des solvants pour les COV
- registre des déchets non dangereux
- Registre Track déchets piloté par la DREAL pour les déchets dangereux qui fait le lien entre producteur, transporteur et site de traitement.

~ Sécurité

Les indicateurs de mesure de la sécurité s'appuient sur le nombre d'accident survenus et la durée des arrêts. Ils sont identiques pour toutes les entreprises françaises et permet ainsi la consolidation des données pour le bilan annuel des conditions de travail réalisé par le ministère du Travail.

Taux de fréquence : le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles du personnel en CDI.

Taux de gravité : le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1 000/ nombre d'heures travaillées réelles du personnel en CDI.

~ Empreinte carbone

L'empreinte carbone du groupe est réalisée sur la base de la méthodologie GHG protocol et la base de données ECOINVENT sur l'année fiscale en cours.

~ Gestion des déchets

3 catégories de déchets sont considérées dans le rapport :

Les « déchets dangereux » qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Ils sont soumis à une réglementation particulière pour leur élimination ou leur valorisation (tel que la régénération de l'acétone).

Les « déchets recyclés » sont des déchets non dangereux qui font l'objet d'une revalorisation matière.

Les « déchets ultimes » ou déchets résiduels après tri sont les déchets non dangereux qui font l'objet d'un traitement par enfouissement ou incinération avec valorisation énergétique.

RÉSULTAT ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 17 638 606,46 €.

Dès que votre assemblée générale aura approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023, il vous appartiendra de statuer sur l'affectation des résultats.

Nous vous proposons d'affecter de la manière suivante les résultats de l'exercice écoulé :

Bénéfices .....17 638 606,46 €

- à la réserve facultative.....13 971 382,46 €
- à la distribution de dividendes aux actionnaires.....3 667 224,00 €.

Les dividendes seraient mis en paiement, après déduction des prélèvements sociaux, dans les neuf mois de la clôture.

Les actions possédées par la société à la date de mise en paiement n'auront pas droit au versement de ce dividende, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Il est indiqué ici, pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 ter du code général des impôts, que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, en application du 2° et 3° de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution par notre société au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts, ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action	Abattement
31/08/2022	2,03 €	ouvrant droit
31/08/2021	1,85 €	ouvrant droit
31/08/2020	1,68 €	ouvrant droit

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Situation du capital

Notre capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 1 916 958 € divisé en 1 666 920 actions de 1,15 €.

Répartition du capital

Nous vous indiquons ci-après, conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, l'identité des actionnaires détenant au 31 août 2023, directement ou indirectement, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote de la société.

La société MONETA ASSET MANAGEMENT, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, nous a informé avoir franchi à la baisse, le 29 août 2023, le seuil de 5 % de détention du capital social, et détenir, à la date du 30 août 2023, 79 846 actions de la société, représentant 4,79 % du capital et 3,21 % des droits de vote de la société.

Aucun autre franchissement de seuil n'a été porté à notre connaissance au cours de l'exercice.

Au 31 août 2023, le capital social est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	*Actions en vote simple*	*Actions en vote double*	*Actions auto-détenues*	Nombre de droits de vote	%
ACTIONS AU NOMINATIF **Actionnaire détenant plus de 50 % du capital et plus des 2/3 des droits de vote**							
LA COMPAGNIE DU CATAMARAN	888 478	53,30	-	*888 478*		1 776 956	69,76
Actionnaires détenant moins de 5 % du capital et des droits de vote	41 276	2,48	*3 873*	*15 018*	*22 385*	33 909	1,33
Total au nominatif	**929 754**	55,78	*3 873*	*903 496*	*22 385*	**1 810 865**	71,09
PUBLIC							
Total public	**737 166**	44,22	*736 300*	-	*866*	**736 300**	28,91
TOTAL	**1 666 920**	100,00	*740 173*	*903 496*	*23 251*	**2 547 165**	100,00

Droit de vote double

Il est rappelé que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

Actionnariat salarié

~ Conformément à l'article L 225-102 alinéa 1er du code de commerce, il est précisé que les salariés de la société et du Groupe ne détiennent aucune action de la société dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 443-1 et s. du code du travail, ou de fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988.

Aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du Groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

~ La dernière proposition d'augmentation du capital réservée aux salariés de la société a été proposée lors de l'assemblée mixte du 25 février 2022.

~ Il est rappelé que le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 28 janvier 2022, d'attribuer aux salariés et mandataires sociaux membres du Comex et du Codir de la société 3 700 actions gratuites, au 1er février 2022. Ces actions, dont l'attribution était conditionnée à la seule présence des bénéficiaires dans l'entreprise à l'expiration d'une période d'acquisition d'un an, ont été définitivement attribuées aux bénéficiaires présents dans l'entreprise au 1er février 2023.

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions, ni aucune autre attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux, n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du code de commerce, nous vous informons ci-après des opérations réalisées au cours de l'exercice en vertu des autorisations de rachats d'actions consenties par les assemblées générales des 25 février 2022 et 23 février 2023.

Ces autorisations ont été utilisées pour favoriser la liquidité de l'action FOUNTAINE PAJOT sur le marché Euronext Growth, dans le cadre du contrat de liquidité dont la gestion a été confiée à la société PORTZAMPARC.

Le nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre de ce contrat de liquidité a été le suivant :

- 4 512 actions achetées à un cours moyen de 110,86 €
- 4 555 actions vendues à un cours moyen de 110,97 €.

Il n'y a pas eu de frais de négociation.

A la clôture de l'exercice au 31 août 2023, 866 actions, représentant 0,05 % du capital, étaient inscrites sur le compte de liquidité, pour une valeur unitaire de 118,50 € (dernier cours connu à cette date).

Les actions affectées au contrat de liquidité n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

Le conseil d'administration a par ailleurs mis en œuvre un programme de rachat d'actions distinct du contrat de liquidité au cours de l'exercice 2022/2023, dans le cadre de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 25 février 2022, aux termes d'une décision du 21 octobre 2022.

Le descriptif de ce programme de rachat d'actions propres a été publié et communiqué à l'AMF par la société le 21 décembre 2022.

La société a procédé le 12 janvier 2023, dans le cadre de ce programme, à l'achat de 10 000 actions au prix de 1 294 500 €, soit un prix moyen de 129,45 € par action. Les frais de négociation se sont élevés à 2 589 €.

Le solde des actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par le conseil d'administration du 16 octobre 2015 - qui était de 16 085 actions au 31 août 2022 - a été porté à 26 085 actions le 12 janvier 2023, au terme du programme de rachat d'actions décidé par le conseil d'administration du 21 octobre 2022.

Sur ces 26 085 actions, 3 700 actions ont été affectées à la réalisation du plan d'attribution gratuite d'actions décidé au profit des salariés et mandataires sociaux membres du Comex et du Codir de la société par le conseil le 28 janvier 2022, qui ont été définitivement attribuées le 1er février 2023.

A la clôture de l'exercice au 31 août 2023, 22 385 actions, représentant 1,34 % du capital, étaient inscrites sur le compte dédié aux attributions d'actions aux salariés et dirigeants, ou opérations de croissance externe, pour une valeur unitaire de 118,50 € (dernier cours connu à cette date).

Ces actions n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

L'autorisation consentie au conseil par l'assemblée générale du 23 février 2023 pour procéder à des rachats d'actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L 22-10-62 du code de commerce, arrivant à expiration le 23 août 2024, il vous sera demandé de la reconduire, pour une nouvelle durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Il vous est proposé d'autoriser le conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société, soit à ce jour 166 692 actions, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant ladite autorisation, pour un prix d'achat par action ne devant pas être supérieur à 250 €.

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs :

- Madame Claire FOUNTAINE, présidente,
- Madame Jennifer SZERSNOVICZ, administrateur,
- Madame Morgane MOTTEAU, administrateur,
- Monsieur Laurent CASTAING, administrateur,
- Monsieur Martin FOUNTAINE, administrateur,
- Monsieur Henry HUYGHUES DESPOINTES, administrateur,
- La société ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P., administrateur.

Direction générale

Les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société sont dissociées depuis le 19 février 2014, conformément à l'article 14 des statuts et aux dispositions de l'article L 225-51-1 du code de commerce.

La direction générale de la société est assumée par Monsieur Nicolas GARDIES.

Messieurs Romain MOTTEAU et Mathieu FOUNTAINE exercent les fonctions de directeur général délégué.

Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du code de commerce, nous vous présentons dans une annexe au présent rapport *(annexe 1)* la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2022/2023.

Délégations de compétence et de pouvoirs consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

En application de l'article L 225-37-4 3° du code de commerce, nous vous rappelons ci-après les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentations de capital :

Type d'autorisations	AGE	Durée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice dans le cadre de cette autorisation
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription[1]	25/02/2022	26 mois	575 000 €[3]	Néant
Augmentation du capital social réservée aux actionnaires[2]	25/02/2022	26 mois	575 000 €[3]	Néant
Attribution gratuite d'actions	25/02/2022	38 mois	5 % du capital social	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	25/02/2022	38 mois	5 % du capital social	Néant

[1] Délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

[2] Délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

[3] Plafond global aux deux autorisations.

Aucune autorisation d'émission n'a été utilisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice soumis à approbation.

Certaines autorisations d'émissions consenties au conseil d'administration le 25 février 2022 par votre assemblée générale venant à expiration au cours de l'exercice 2023/2024, il vous sera demandé de reconduire les délégations de compétence antérieurement accordées à votre conseil d'administration.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Aucune opération sur titres excédant le plafond légal annuel de 20 000 € n'a été portée à notre connaissance au cours de l'exercice 2022/2023.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 2° du code de commerce, qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et une filiale dont la société FOUNTAINE PAJOT aurait détenu directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Rémunération allouée aux administrateurs au titre de leurs fonctions

Il vous est proposé de fixer l'enveloppe globale de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 août 2023 à un montant de 80 000 €.

Echéance des mandats

Nous vous rappelons qu'aucun des mandats des administrateurs ou des commissaires aux comptes ne vient à échéance avec la présente réunion.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du code de commerce n'a été autorisée par le conseil au cours de l'exercice 2022/2023, et qu'aucune convention ancienne précédemment autorisée et approuvée n'a poursuivi ses effets au cours de l'exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport spécial dans quelques instants.

La liste des conventions significatives visées à l'article L 225-39 du code de commerce a été communiquée par la présidente aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

En matière fiscale

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

En matière sociale

La participation des salariés aux résultats (participation et intéressement) s'élève à 5 763 860 €.

Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport sont joints, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, deux tableaux faisant apparaître les résultats de notre société et de son Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices *(annexe 2)*.

Information sur les délais de paiement

Est également jointe au présent rapport, conformément aux articles L 441-14 et D 441-6, I du code de commerce, une annexe vous informant sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients *(annexe 3)*.

Prêts entre entreprises

Nous vous signalons que notre société n'a pas consenti de prêt en application du 3 bis de l'article L 511-6 du code monétaire et financier.

Participations croisées

Nous vous précisons que la société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

QUITUS

Vous voudrez bien nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de nos mandats respectifs au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

-:-

SECONDE PARTIE

RAPPORT SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE A CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AUTORISATIONS A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration :

- une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Ces délégations ont pour objet de donner au conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, prenant effet à la date de la présente assemblée, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 575 000 €. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 20 000 000 €. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale. Cette décision ferait l'objet d'une résolution particulière (projet de la neuvième résolution).

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Toujours dans cette hypothèse, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises sera déterminée par le conseil d'administration pour chacune des actions ordinaires conformément aux dispositions de l'article L 22-10-52 du code de commerce.

AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Nous vous proposons d'autoriser, pour une durée de 38 mois, le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,

- des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 du code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 15 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

La période d'acquisition des actions, au terme de laquelle l'attribution aux bénéficiaires est définitive, serait fixée à la durée légale minimale d'un an, sauf invalidité des bénéficiaires, avec faculté pour le conseil d'administration d'augmenter la durée de cette période, et/ou de fixer une période de conservation complémentaire pendant laquelle les bénéficiaires auront l'obligation de conserver les actions, la durée légale minimum cumulée de ces périodes ne pouvant être inférieure à deux ans.

Le conseil d'administration aura notamment la faculté de fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, de déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux.

Il pourra, le cas échéant, décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement et/ou procéder aux acquisitions des actions nécessaires.

AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, conformément aux articles L 225-177 à L 225-179 du code de commerce, la faculté de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de cette délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 15 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L 225-182 et R 225-143 du code de commerce, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la délégation qui précède.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

La durée des options fixée par le conseil ne pourra excéder une période de trois ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Conformément à l'article L 225-129-6 du code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail, lors de toute décision d'augmentation de capital ou délégation de compétence pour réaliser une augmentation de capital conformément à l'article L 225-129-2 du code de commerce.

Nous devons par conséquent soumettre à votre assemblée un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital ouverte aux salariés de la société.

Nous avons disposé dans cette résolution un montant d'augmentation du capital social de 191 695,80 €, correspondant à environ 10 % du capital social à souscrire dans un délai de 18 mois, au moyen de la souscription de 166 692 actions émises à la valeur nominale de 1,15 € par action assortie d'une prime d'émission qui pourrait être déterminée par référence aux dispositions de l'article L 3332-19 du code du travail.

Nous vous proposons de déléguer à votre conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de :

- procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés aux conditions prévues par les articles L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail,
- créer un plan d'épargne entreprise ou un plan partenarial d'épargne salariale volontaire,
- fixer le délai de libération des actions et les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
- fixer définitivement le prix de la prime d'émission par référence aux dispositions énoncées à l'article L 3332-19 du code du travail,
- arrêter les autres modalités de l'opération,
- constater la réalisation définitive de la constitution du plan d'épargne ou du plan partenarial et de l'augmentation du capital social.

Nous vous rappelons toutefois que l'assemblée générale reste totalement souveraine et qu'elle demeure donc libre d'adopter ou non la résolution qui lui est proposée pour satisfaire à cette obligation qui résulte des textes.

-:-

Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires.

Nous sommes à votre disposition pour les compléter par toutes précisions que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en approuvant par votre vote les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à AIGREFEUILLE
Le 20 décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration

Claire FOUNTAINE

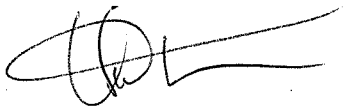

Morgane MOTTEAU

ANNEXE 1

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

Nom ou dénomination sociale, mandat et adresse	Mandat ou fonction exercé dans d'autres sociétés
Claire FOUNTAINE (Présidente) 2 Quai Duperré 17000 LA ROCHELLE	- Néant
Nicolas GARDIES (Directeur général) 15 rue de la Descenderie 17000 LA ROCHELLE	- Gérant de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS (SARL de droit tunisien) - Membre du Comité Stratégique de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE - Administrateur de la Fédération des Industries Nautiques
Romain MOTTEAU (Directeur général délégué) 22 rue Desaguliers 17000 LA ROCHELLE	- Président de la société PRAO - Salarié de la société FOUNTAINE PAJOT - Membre du Comité Stratégique de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE - Co-gérant de la société civile immobilière LES MOTTALS
Mathieu FOUNTAINE (Directeur général délégué) 223 avenue Denfert Rochereau LA PALLICE 17000 LA ROCHELLE	- Salarié de la société FOUNTAINE PAJOT
Morgane MOTTEAU (Administrateur) 22 rue Desaguliers 17000 LA ROCHELLE	- Co-gérante de la société civile immobilière LES MOTTALS - Gérante de société M&M HOME & EVENTS & CONSULTING
Jennifer SZERSNOVICZ (Administrateur) Le Bouquet 16100 JAVREZAC	- Néant
Laurent CASTAING (Administrateur) 16 boulevard Darlu 44500 LA BAULE	- Directeur général de la SA CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE - Président de la SAS USIMER IMMO - Gérant de la SCI NOTRE DAME DES CHAMPS
Henry HUYGHUES DESPOINTES, (Administrateur) 80 avenue de Breteuil 75015 PARIS	- Censeur au sein du Comité de Surveillance de la société RAIL INDUSTRIES - Senior Partner, membre du Comité de Direction de la SAS TECHLIFE CAPITAL - Président de la SAS PRODEO
Martin FOUNTAINE (Administrateur) 16 rue Chaudrier 17000 LA ROCHELLE	- Second Capitaine salarié de LA MERIDIONALE

Arkéa Capital Partenaire **(Administrateur)** 1 rue Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON	- Membre du comité stratégique de la société VIVALTO SANTE HOLDING

ANNEXE 2

FOUNTAINE PAJOT
Sailing the world since 1976

Résultat des 5 derniers exercices

Bilan 31/08/2023

Date d'arrêté	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	194 683 167	163 865 795	147 935 846	112 440 581	132 386 847
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	42 914 414	26 081 228	36 656 413	24 894 497	25 483 742
Impôts sur les bénéfices	8 743 149	7 201 949	7 832 009	5 014 468	5 550 952
Participation des salariés	5 763 860	4 744 157	5 056 532	3 243 462	3 122 270
Dot. Amortissements et provisions	10 768 799	-65 332	10 647 158	12 537 407	5 554 791
Résultat net	17 638 606	14 200 454	13 120 714	4 099 161	11 255 729
Résultat distribué		3 386 516	3 055 272	2 769 367	2 767 805
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	17,04	8,48	14,26	9,98	10,08
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	10,58	8,52	7,87	2,46	6,75
Dividende attribué	0	0	1,85	1,68	1,68
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	901	650	623	601	513
Masse salariale	23 012 052	20 066 345	18 877 211	16 173 168	16 151 413
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	9 087 718	7 901 943	7 450 402	6 347 376	6 364 887

ANNEXE 3

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

	Factures *reçues* non réglées au 31 août 2023 dont le terme est échu *(article D. 441-6, I., 1° du code de commerce)*						Factures *émises* non réglées au 31 août 2023 dont le terme est échu *(article D. 441-6, I., 2° du code de commerce)*					
	0 jour (indicatif)	*1 à 30 jours*	*31 à 60 jours*	*61 à 90 jours*	*91 jours et plus*	*Total*	*0 jour (indicatif)*	*1 à 30 jours*	*31 à 60 jours*	*61 à 90 jours*	*91 jours et plus*	*Total*
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2 295					2 900	52					914
Montant total HT des factures concernées	8 740 304 €	1 024 645 €	970 147 €	271 681 €	368 558 €	11 375 335 €	305 564 €	257 403 €	796 769 €	-264 188 €	1 029 298	2 124 847 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	6,58 %	0,77 %	0,73 %	0,20 %	0,28 %	8,56 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,15 %	0,13 %	0,40 %	-0,11 %	0,52 %	1,09 %
(B)												
Nombre des factures exclues	0											
Montant total HT des factures exclues	0											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – *article L.441-10 du code de commerce*)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : _____ ☒ Délais légaux : 60 jours après émission de la facture						☒ Délais contractuels : paiement comptant à la livraison ☐ Délais légaux : _____					